

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE FORBACH



**Commune
d'ALSTING**

Place de la Mairie - 57515 ALSTING
03 87 99 15 20
03 87 99 21 85
contact@alsting.fr

ARRETE MUNICIPAL

n°66/2026

portant réglementation de la circulation routière et le stationnement

Le Maire de la commune d'ALSTING

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU la loi du 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-4,

VU le Code de la Route, et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, et R411-25,

VU l'Arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière; livre I,

VU l'article R610-5 du Code Pénal,

VU la demande de la société HEHN Elagage en date du 8 octobre 2026 ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur le chemin de la rue Saint Jean ainsi que la piste cyclable jusqu'à la ferme KLING, pour permettre l'élagage des arbres ;

ARRETE :

Article 1^{er} – En raison de travaux d'élagage chemin rue Saint Jean, ainsi que sur la piste cyclable jusqu'à la ferme KLING, prévu le 15 octobre 2026, et afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle du personnel de la société chargée des travaux, la circulation sera réglée comme suit :

Article 2 - Pour l'exécution des travaux susvisés, le chemin de la rue Saint Jean, ainsi que la piste cyclable jusqu'à la ferme KLING seront barrées à la circulation de 8h à 18h le 15 octobre 2026. Le stationnement et la circulation seront interdits au droit des travaux.

Article 3 : Cette réglementation sera matérialisée par des panneaux de signalisation réglementaire.

Article 3 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach
- Société HEHN Elagage
- SDIS

Alsting, le 9 octobre 2026

Pour le Maire,

Jean-Claude HEHN

